



Direction Pôle Ressources
Service Affaires Juridiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

SEANCE DU 29 MARS 2023
PRESIDENCE : Mme BILLOT, Vice-Présidente

DELIBERATION N°18

PRESENTS : Mme BILLOT Brigitte Vice-Présidente, Mme DI CARO Sylvaine, M. CHEVALIER Eric, Mme HUARD Elisabeth, M. TRUCY Gérard, Mme PAGE Véronique, M. PIERRON Jean-Claude, Mme THUSTRUP Sylvie, Mme SILVESTRE Catherine, M. SPANO Pierre

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Mme Sophie JOISSAINS Présidente (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO Sylvaine), M. DILLINGER Laurent, M. BENSAKKOUN André (Pouvoir à M. PIERRON Jean-Claude), Mme HANOT Maryline (Pouvoir à M. TRUCY)

POUVOIR(S) : Mme BILLOT Brigitte Vice-Présidente, Mme DI CARO Sylvaine, M. PIERRON Jean-Claude, M. TRUCY Gérard

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

OBJET : DAS - CHRS LE CHENE - LOI 2002-2 DU 2 JANVIER 2002 : REVISION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et du décret 2003-1095 du 14 novembre 2003, relatif au règlement de fonctionnement institué par l'article L 311-7 du code de l'action sociale et des familles, le règlement de fonctionnement a été approuvé en conseil d'administration le 23 février 2006 et révisé le 17 octobre 2012, le 13 février 2018.

Ce document doit être revu tous les 5 ans. Il vous est donc présenté le règlement de fonctionnement révisé en vue d'obtenir de nouveau votre approbation.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Le décret n°95-562 du 6 mai 1995

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres :

Considérant l'obligation de réviser le règlement de fonctionnement pour prendre en compte les différents changements intervenus,

DECIDE

- d'approuver la révision du règlement de fonctionnement

Vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 03/04/13
et de la publication le 03/04/13